



www.sudraillyon.org



Union
syndicale
Solidaires
Sud
Rail

N° 84 - 10 mars 2014

Un journal syndical régional au service (public) des cheminots

L'ACCOMPAGNEMENT SYNDICAL, PROGRES SOCIAL OU REGRESSION SOCIALE ?

Lors des élections professionnelles à la SNCF, en plus de choisir les délégués du personnel ou les représentants au CE, c'est aussi faire un choix pour un type de syndicalisme. Faut-il faire accompagner la politique de la SNCF et du gouvernement, ou combattre celle-ci ?

SUD-Rail pense que nous devons combattre la politique de la SNCF qui nous mène droit dans le mur. En pages intérieures, vous trouverez un tableau avec les paramètres de calcul des pensions. Un exemple flagrant de recul social que certaines organisations syndicales ont choisi d'accompagner plutôt que de mener une riposte unie. Nous pourrions montrer de nombreux autres exemples, comme par exemple les augmentations de salaires misérables que la SNCF octroie.

LE CHOIX EST ENTRE VOS MAINS !



Sud-Rail LYON : 2, rue Claudius Collonge 69002 LYON
Tél SNCF : 542 028 / Tél PTT : 04 78 38 15 08
Fax SNCF : 543 917 / Fax PTT : 04 72 40 39 17

LE FER SOLIDAIRE

Certaines organisations syndicales estiment que les évolutions ci contre sont une avancée et ont accompagné ces reformes! **SUD-Rail** pense que c'est un recul social !

Ces évolutions du régime de retraite ont eu comme effet de baisser le niveau des pensions et obligent les cheminots a rester au delà de 55 ans. Les agents nés après 62 (67 pour les ADC) ne pourront plus partir à 55 ans (50 pour les ADC)... Le choix fait par les syndicats qui ont accompagné ces reformes, c'est que les « anciens » soient au travail et les jeunes soient au chômage.

Oui **SUD-Rail** pense qu'un autre choix de société doit être fait!



**Construisons,
ensemble,
l'avenir
qu'ils veulent
nous voler!**

Calcul des

Date de naissance (rajouter 5 ans pour les ADC)	Date d'ouverture des droits	Durée d'assurance en trimestre pour taux plein	Taux de décote par trimestre manquant	Age d'ouverture des droits (enlever 5 ans pour les ADC)
01/01/62 au 28/02/62	01/05/17 au 28/06/17	164	0,875%	55 ans et 4 mois
01/03/62 au 31/12/62	01/07/17 au 30/04/18	165	1,000%	55 ans et 4 mois
01/01/63 au 31/10/63	01/09/18 au 30/06/19	166	1,125%	55 ans et 8 mois
01/11/63 au 31/12/63	01/07/19 au 31/08/19	166	1,250%	55 ans et 8 mois
01/01/64 au 30/06/64	01/01/20 au 30/06/20	166	1,250%	56 ans
01/07/64 au 31/12/64	01/07/20 au 31/12/20	166	1,250%	56 ans
01/01/65 au 28/02/65	01/05/21 au 28/06/21	166	1,250%	56 ans et 4 mois
01/03/65 au 31/12/65	01/07/21 au 30/04/22	166	1,250%	56 ans et 4 mois
01/01/66 au 31/10/66	01/09/22 au 30/06/23	166	1,250%	56 ans et 8 mois
01/11/66 au 31/12/66	01/07/23 au 31/08/23	166	1,250%	56 ans et 8 mois
01/01/67 au 30/06/67	01/01/24 au 30/06/24	166	1,250%	57 ans
01/07/67 à maintenant...	01/07/24 au 31/12/24	166	1,250%	57 ans

pensions

Maximum de trimestre de décote sur age	Age de référence (enlever 5 ans pour les ADC)	Maximum de trimestre de décote sur trimestre manquant	Age jusqu'auquel l'agent doit cotiser pour annuler la décote sur trimestre manquant	Age pivot (enlever 5 ans pour les ADC)
12	58 ans et 4 mois	14	58 ans et 10 mois	58 ans et 4 mois
13	58 ans et 7 mois	15	59 ans et 1 mois	58 ans et 7 mois
14	59 ans et 2 mois	16	59 ans et 8 mois	59 ans et 2 mois
15	59 ans et 5 mois	16	59 ans et 8 mois	59 ans et 5 mois
15	59 ans et 9 mois	16	60 ans	59 ans et 9 mois
16	60 ans	16	60 ans	60 ans
16	60 ans et 4 mois	16	60 ans et 4 mois	60 ans et 4 mois
17	60 ans et 7 mois	16	60 ans et 4 mois	60 ans et 4 mois
18	61 ans et 2 mois	16	60 ans et 8 mois	60 ans et 8 mois
19	61 ans et 5 mois	16	60 ans et 8 mois	60 ans et 8 mois
19	61 ans et 9 mois	16	61 ans	61 ans
20	62 ans	16	61 ans	61 ans

43 ANS DE COTISATIONS EN 2025, 48 EN 2032, ETCETERA...

ET DONC, EN 2050 ON LÉGALISE LE TRAVAIL DES ENFANTS!



Concernant les retraites, **SUD-Rail** revendique :

- un retour à 37,5 ans de cotisation pour une retraite à taux plein pour tous les cheminots (au statut ou pas) et pour l'ensemble des salariés.
- Une ouverture des droits à 55 ans (50 ans pour les ADC).

Sur cette question des retraites, SUD-Rail n'a aucun renoncement à faire oublier !

Pour les salaires, **SUD-Rail** revendique de réelles augmentations. Des augmentations en sommes uniformes et non en pourcentage qui ne favorisent que les hauts salaires.

Les syndicats d'accompagnement signent des accords avec la direction qui entérinent depuis des années une baisse du pouvoir d'achat des cheminots.

Il faudra s'en souvenir le 20 mars !

SALE TEMPS
POUR LES TRAVAILLEURS DU RAIL
STOP!
ÉLECTIONS CE/DP
cap au sud
LE 20 MARS
VOTEZ SUD Rail
Solidaires

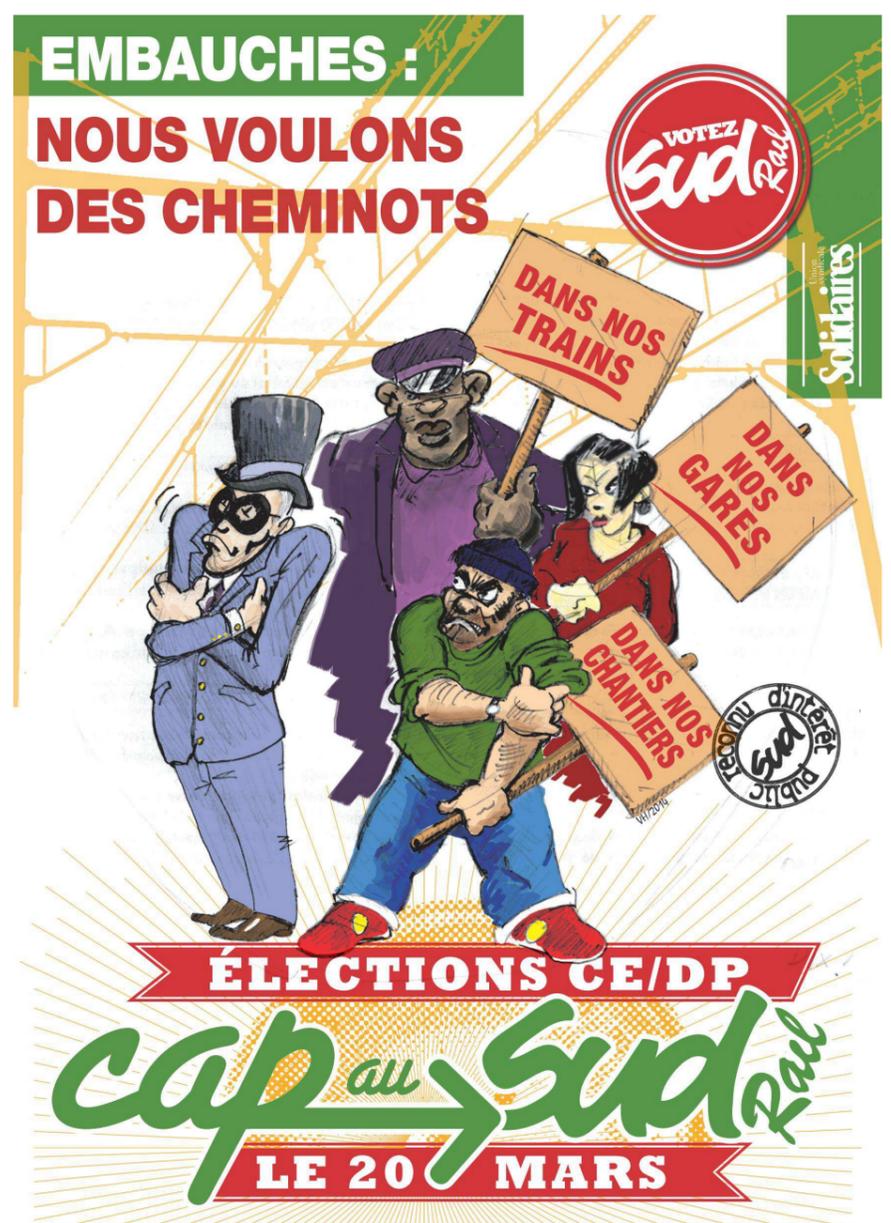
Désorganigramme

collège	2011	2014	Différence (en nbre d'agents)	Différence en %
Exécution	4999,89	5080,95	+ 81,06	+ 1,62
Maitrise	2522,13	2581,18	+ 59,05	+ 2,34
Cadre	1098,42	1223,64	+ 125,22	+ 11,40

Les effectifs comptant pour les élections du Comité d'Etablissement sur la région de Lyon ont été remis aux représentants des organisations syndicales. S'il est difficile de faire une comparaison, vu le nombre de restructurations, la répartition exécution/maitrise/cadre évolue.

La SNCF à force de sous traiter de plus en plus d'activité (*notamment au matériel et à l'équipement*) est en train de devenir une entreprise de surveillance et de contrôle des entreprises sous traitantes. Avec de moins en moins d'agents d'exécution la **SNCF perd tout un savoir faire** que nulle autre entreprise ne peut avoir !

Il faut revenir sur les bases d'une SNCF capable d'assumer entièrement les missions de service public, avec des effectifs suffisants dans tous les collèges, du personnel formé et rémunéré en conséquence.



Voter SUD-Rail c'est se défendre, c'est être certain des revendications qui seront portées !